BnF Gallica

La Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Nîmes : paraissant tous les samedis, publiée avec l'approbation de [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque Carré d'art / Nîmes

BnF Gallica

> Eglise catholique. Diocèse (Nîmes). Auteur du texte. La Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Nîmes : paraissant tous les samedis, publiée avec l'approbation de Monseigneur l'Évêque ["puis" paraissant tous les samedis avec approbation de l'autorité diocésaine "puis" approuvée par l'autorité diocésaine]. 1890-04-13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Visites pastorales. — *14 Avril.* — Arrivée à Fournès à 9 h. Messe. Confirmation. Arrivée à Théziers à 3 h. Confirmation. Arrivée à Aramon à 4 h. Séjour.

15. — Confirmation à Aramon à 9 h. Séjour.

16. — Arrivée à Montfrin à 9 h. Messe. Confirmation. Retour à Aramon.

17. — Arrivée à Villeneuve-lès-Avignon à 9 h. Messe. Confirmation. Séjour.

18. — Arrivée à Pujaut à 9 h. Messe. Confirmation. Arrivée à Roquemaure à 4 h. Séjour.

19. — Confirmation à Roquemaure à 9 h. Arrivée à Montfaucon à 3 h. 1/2. Confirmation. Retour à Roquemaure. Séjour.

20. — Arrivée à Tavel à 9 h. Messe. Confirmation. Arrivée à Saint-Victor-la-Coste à 4 h. Séjour.

Les Angles. — *Une mort chrétienne.* — M. le comte Armand de Pontmartin est pieusement décédé, le 29 mars dernier, après une maladie de quelques jours. Ce n'est pas ici le lieu de parler du brillant critique au style éminemment français, du vaillant polémiste qui lutta soixante ans pour toutes les bonnes causes et qui ne sacrifia jamais, ni pour l'esprit ni pour le cœur, aux opinions et aux erreurs modernes. M. de Pontmartin était un chrétien qui ne craignit jamais de se montrer chrétien, remplissant sans ostentation, mais aussi sans respect humain, tous les devoirs de la religion.

...Le matin même de sa mort, il avait reçu la suprême visite du divin Maître, et lui-même avait demandé le Saint-Viatique ; mais dans la délicatesse de sa conscience, il n'avait voulu prendre ni potion ni aliment. Il avait toute sa connaissance, et à un de ses fidèles serviteurs qui l'aimaient comme un père, il disait après cette dernière communion : « Oh ! comme je suis bien ! laisse-moi maintenant avec le bon Dieu. » La veille, il avait dit à sa belle-fille : « Sais-tu par cœur le *Salve Regina ?* Récitez-le avec moi. » La visite du prêtre le comblait de joie, c'est avec effusion qu'il remerciait le modeste curé des Angles, de ses encouragements et de ses prières. Depuis quelques jours, il avait coutume de dire : Oh ! les robes noires, quel bien elles me font ! Ce sont elles surtout que je veux voir. »

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque Carré d'art / Nîmes

Administration paroissiale

SÉANCE DE QUASIMODO DU CONSEIL DE FABRIQUE

1° *Règlement du compte de 1889.* — C'est le premier objet de la réunion du Conseil, dont les membres, y compris le maire, ont été convoqués, ainsi que le veut la loi, du haut de la chaire, le jour de Pâques. — Apporter la plus grande attention aux indications fournies sur les feuilles imprimées. Ne pas oublier d'inscrire les reliquats ou déficits de l'exercice antérieur. Le 1er exemplaire est déposé aux archives de la Fabrique; le 2e est remis à la mairie.

2° *Confection du budget de 1891.* — Le projet, dressé par le bureau le 1er dimanche de mars, est soumis au Conseil et adopté, avec ou sans modifications, après délibération (la séance de Quasimodo peut légalement continuer le dimanche suivant). Le procès-verbal du registre du Conseil doit porter *in extenso* les articles du budget, de sorte que, si un accident quelconque en détruisait les copies volantes, on pourrait les reconstituer aisément, d'après le registre même. — Éviter les inadvertances et erreurs dans la transcription des trois copies, qui seront signées par qui de droit.

Après la séance de Quasimodo un exemplaire du budget est remis à la mairie. Le Conseil municipal aura, à la session de mai, à l'examiner. Le maire en fera retour à la Fabrique immédiatement après, mais en se gardant bien d'y apposer ni visa ni timbre, ce qui serait contraire à la loi. Ordinairement les mairies accompagnent le retour du budget d'un extrait de la délibération municipale relative à son examen. Si la commune a des observations à faire elle les transmet au Préfet, mais non à la Fabrique elle-même.

M. le Curé, envoie au Secrétariat de l'Évêché deux copies du budget pour être revisées et approuvées ; la 3e copie doit aussi être soumise à cette approbation quand la session du Conseil municipal n'a lieu qu'après le retour de cette copie.

Observation importante. — Le mandat régulier des fabriciens est de six ans ; de façon à ce que le renouvellement par moitié se fasse de trois ans en trois ans (3 sortent ensemble et 2 la fois suivante, dans les petites paroisses ; dans les grandes, 5 une première fois et 4 la seconde). Les membres nommés en remplacement des décédés ou démissionnaires, ne le sont que jusqu'à l'expiration des six ans de celui qu'ils remplacent. On

a parfois négligé l'observation de ces deux règles, et il s'en suit que le budget porte pour la réélection des fabriciens des dates toute à fait arbitraires. Il faut réviser cette situation en examinant avec soin les procès-verbaux des élections précédentes et corriger cette erreur, qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences. Si le renouvellement triennal s'était fait régulièrement depuis 1810, dans toutes les paroisses qui datent de cette époque, les réélections s'opéreraient pour le même nombre de fabriciens, la même année.

ÉPHÉMÉRIDES NÉCROLOGIQUES

Souvenez-vous de vos pasteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu (Hebr. XIII 7.

14 avril 1871 Laboissière, Alexandre, prêtre retiré à Nimes.
15 1855 Goubier, Vital-Gustave, curé de Ste-Perpétue (Nimes).
» 1858 Reynaud, Jean-Mathieu-Augustin, curé de Calvisson.
16 1824 Fabre, Louis, curé de Valliguières.
» 1830 Joannis, Joseph, chanoine.
» 1834 Robin, Henri, curé de Tavel.
» 1872 Oriol, Augustin-Marie, prêtre retiré à Uchaud.
18 1873 Libourel, Jean-Urbain, curé de Russan.
» 1881 Pouchon, Jean, chapelain de la Cathédrale d'Uzès.
20 1823 Sauret, Jacques, curé de Sumène.
» 1826 Ferrand, Jean-Thomas-Basile, chanoine, curé de la Cathédrale (Nimes).
» 1868 Blancard, Jean-Baptiste-Frédéric-Michel, curé de La Bastide-d'Engras.

NOUVELLES DE LA CATHOLICITÉ

ROME. — *Procès de béatification.* — 1° Cette semaine, une dépêche adressée au monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Verdun annonçait que les deux miracles présentés en vue de la canonisation du B. Pierre Fourier ont été approuvés par la Sacrée Congrégation des Rites et que les procédures vont suivre régulièrement.

Ces deux miracles sont des guérisons obtenues par l'intercession du Bienheureux : l'une à Strasbourg, l'autre à Paris, au couvent de l'Abbaye-au-Bois.

La séance dans laquelle ils ont été approuvés a eu lieu le mardi 18 mars.

Tous les catholiques français accueilleront cette nouvelle avec bonheur.

— 2° Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

Nous croyons savoir que le procès de béatification de M. Olier, commencé en 1867, va être incessamment repris. Le postulateur de la cause est M. l'abbé Captier, supérieur des Sulpiciens à Rome.

La France catholique tout entière se réjouira de cette heureuse nouvelle et adressera ses supplications au Seigneur pour voir bientôt élever à l'honneur des autels l'admirable curé de Saint-Sulpice au dix-septième siècle, l'un des fondateurs de l'œuvre des séminaires et le premier supérieur de cette Compagnie de Saint-Sulpice à laquelle l'Eglise et la France ont dû la formation de tant d'illustres et saints prêtres.

— Sa Sainteté a reçu, le 28 mars, la belle palme que les religieuses camaldules de Saint-Antoine ont coutume de lui faire offrir tous les ans. Cette palme, gracieusement découpée, ornée de fleurs et richement historiée, est un vrai chef-d'œuvre d'art et de patience. Le Saint-Père a reçu aussi une palme très artistiquement décorée de la famille Bresca, de Gênes, qui depuis Sixte V a le privilège de fournir des palmes au Souverain-Pontife, à la cour pontificale et aux basiliques et autres églises de Rome.

FRANCE. — Dans le rapport que Mgr d'Hulst présentait à la réunion tenue récemment, sous la présidence de S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris, pour promouvoir le développement de l'Institut catholique, l'éminent recteur a offert, avec l'éloquence et la logique irréfutable des chiffres, le tableau des résultats obtenus par l'œuvre qu'il dirige si vaillamment dans les 15 dernières années de son existence et les espérances plus grandes que l'on pouvait, Dieu aidant, concevoir pour l'avenir.

Un nouveau succès vient de confirmer tout à point ces appréciations et ces espérances.

Dans les examens de Licence ès-lettres qui viennent d'avoir lieu à la Sorbonne, l'Institut catholique a obtenu la première place sur les 95 candidats qui se présentaient au concours. Ce n'est pas la première fois que cela arrive : mais nous sommes toujours heureux de noter au passage ces suc-

cès significatifs, d'autant plus qu'à l'avantage du rang, notre cher Institut joint celui du nombre des candidats admis : car tandis que sur 95 candidats, 34 seulement, soit 36 °/₀, étaient admis, l'Institut catholique obtenait 9 promotions sur 12 candidats, soit 75 °/₀.

Paris. — *La 19e Assemblée des Catholiques.* — La 19e Assemblée annuelle des catholiques de France se réunira à Paris, sous la présidence de M. Chesnelong, sénateur, les 6, 7, 8, 9 et 10 mai prochain, dans les locaux de la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

On connaît l'intérêt et l'utilité de ces Congrès, qu'avec la plus louable persévérance, le Comité catholique de Paris provoque chaque année depuis 1872. Au début, ils ont pris l'initiative des œuvres que nous avons vu grandir et dont nous apprécions aujourd'hui les résultats ; ils ont organisé la résistance lorsque la persécution religieuse s'est déchaînée sur notre pays, et c'est grâce à l'entente qu'ils ont établie entre les catholiques que l'heure de la réparation a suivi pas à pas et non sans succès celle de la destruction. Ils n'ont rien perdu de leur raison d'être, car la lutte continue toujours, toutes les ruines ne sont pas encore relevées, de nouveaux besoins se manifestent et l'Église, dont rien ne réussit à arrêter la marche en avant, convie ses enfants à de nouveaux efforts et à de nouvelles conquêtes.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré le programme des travaux de l'Assemblée du mois de mai prochain.

Ce programme est vaste, éminemment pratique et d'une haute portée religieuse et sociale. Il est donc désirable que les hommes ayant autorité et influence se réunissent en nombre pour l'examiner en commun et en faire sortir des résolutions qui procureront à la fois le bien de la religion et celui du pays.

Les adhésions au Congrès seront reçues au secrétariat du Comité catholique, rue de Grenelle, 35, Paris. — Il est délivré aux adhérents une carte, du prix de 10 francs, qui donne droit de participer à toutes les réunions des Commissions, ainsi qu'au compte-rendu in-extenso du Congrès.

Des lettres d'invitation nominatives sont remises aux personnes qui ne désirent assister qu'aux séances générales du soir et auxquelles les dames sont admises.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au secrétaire du Comité catholique, rue de Grenelle, 35.

Châlons. — Notre saint Père le Pape vient de déléguer S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, pour couronner en son nom la statue miraculeuse de Notre-Dame de l'Épine, auprès de laquelle, depuis le XV^e^ siècle n'ont cessé d'affluer des multitudes suppliantes. L'église qui renferme cette statue est à petite distance de Châlons ; les pontifes romains l'ont enrichie de précieuses indulgences.

Évreux. — M^gr^ Grelleau, évêque d'Évreux, a rendu son âme à Dieu dans la nuit de mercredi au Jeudi-Saint, à la suite d'une longue et cruelle maladie qui l'étreignait depuis le mois d'octobre dernier. M^gr^ Grelleau appartenait par sa naissance au diocèse d'Angers et avait été curé de Saumur. Il venait de terminer sa 61^e^ année et occupait le siège d'Évreux depuis 1870. Le défunt prélat avait mérité de ses diocésains une reconnaissante vénération et laissera certainement d'universels et durables regrets.

Orléans. — M^gr^ l'évêque d'Orléans, pour donner une plus grande solennité au 461^e^ anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, a invité S. Em. le cardinal-archevêque de Paris à présider les cérémonies de cette fête religieuse et nationale, les 7 et 8 mai prochain.

Le panégyrique de Jeanne d'Arc sera prononcé par M. l'abbé Mouchard, licencié ès lettres, professeur de rhétorique au petit séminaire de La Chapelle.

Les évêques qui rehausseront la fête de leur présence sont, outre S. Em. le cardinal Richard, M^gr^ Coullié, évêque d'Orléans ; M^gr^ Laborde, évêque de Blois ; M^gr^ Goux, évêque de Versailles, M^gr^ de Briey, évêque de Meaux ; M^gr^ Trégaro, évêque de Séez ; M^gr^ Lagrange, évêque de Chartres.

Grenoble. — Nous trouvons dans l'*union Savoisienne* une série de détails d'un grand intérêt sur le célèbre monastère de la Grande-Chartreuse.

Cette maison compte aujourd'hui soixante Chartreux, non compris les frères convers, les novices, les postulants, les employés, les serviteurs, etc.

Dom Procureur, ancien intendant millitaire, est chargé des affaires temporelles de la Grande-Chartreuse.

Son coadjuteur est un ancien bénédictin qui a traduit la *Vie de Jésus-Christ* par Ludolph le Chartreux : dom Florent Broquin.

Parmi les autres religieux qui résident à la Grande-Char-

treuse, on remarque le général baron de Nicolaï, dont le frère est une des lumières de la Russie. C'est à lui que Schamyl, vaincu, rendit son épée. Cette épée a été déposée par le baron dans le diocèse de Bayeux, aux pieds d'une madone célèbre. Après avoir pacifié le Caucasse, il est venu chercher la paix dans les Alpes.

Deux autres officiers, mais français, un ayant à peine dépassé la trentaine et l'autre ne l'ayant pas encore atteinte, et tous deux portant de grands noms, sont également à la Grande-Chartreuse : le prince de Broglie-Revel, de la branche cadette de la famille du Duc de Broglie, et le comte de Quinsonnas, neveu du marquis de Quinsonnas, ancien député de l'Isère à l'Assemblée nationale de 1871.

On cite encore, parmi les Pères de la Grande-Chartreuse, le frère des éditeurs Oudin, de Paris et de Poitiers, et M. Giroud-Périer, de Grenoble, de la famille Casimir Périer.

Il y en a bien d'autres qui ont occupé de hautes situations dans le monde ou qui appartiennent à de grandes familles ou à des familles riches. Tous vivent dans la plus parfaite égalité et la plus parfaite cordialité avec les religieux d'origine obscure qui ont pris, comme eux, la robe blanche des Chartreux, et qui sont les plus nombreux.

Espagne. — Le maire de Burgos vient d'adresser une circulaire à tous les marchands de la ville, pour les inviter à fermer leurs magasins ou boutiques les dimanches et les jours de fête, et à donner aux étrangers cette marque publique de soumission à la loi de Dieu.

Asie-Mineure. — Un fait extraordinaire s'est produit dans ces derniers temps à Damas, la plus fanatique des villes musulmanes, et dans beaucoup d'autres lieux de la Syrie ; il fit un certain bruit lors de ses premières manifestations, mais aujourd'hui il est tenu aussi secret que possible. Ce fait consiste dans un mouvement vers la religion catholique de la part d'un grand nombre de mahométans. Ceux-ci ont affirmé et affirment encore avec une persistance qui ne s'est jamais démentie, qu'ils avaient des visions extraordinaires qui les poussaient à embrasser la vraie foi de l'Église catholique.

Quoi qu'il en soit de la véracité de leurs affirmations, il est indubitable que beaucoup d'entre eux furent persécutés pour ce seul motif. Le gouvernement s'était ému de ce mouvement et chercha à l'enrayer; mais rien n'y fit, la persévé-

rance de ces pauvres gens ne s'est point démentie et elle dure encore. L'Église a usé d'une sage prudence en ne précipitant rien : jusqu'ici ces intéressants néophytes n'ont pas encore été admis au baptême, de peur d'exposer toute la chrétienté du pays à quelque nouvel acte de fureur fanatique de la part des Turcs; mais ils continuent toujours à accomplir en secret les pratiques chrétiennes de piété qu'ils connaissent. Des personnes dignes de foi, haut placées et très capables de juger de la situation, ont assuré que, du jour où la liberté serait octroyée aux sujets musulmans du sultan, ce groupe tout entier passerait d'emblée au catholicisme ; il se compose d'environ cent mille âmes. On sait que, selon la législation du Coran, tout musulman qui se fait chrétien est puni de mort.

En présence d'un fait si remarquable, comment ne pas reconnaître les grands desseins de la Providence sur l'Orient? Ce mouvement extraordinaire commença à Damas : n'y a-t-il pas là une frappante analogie avec la conversion de S. Paul qui, en ce même lieu, de persécuteur de l'Eglise, devint un vase d'élection, et cela non par l'effet du ministère des apôtres, mais par le moyen d'une manifestation surnaturelle et divine ? — Nous avons tenu, dit le *Courrier de Bruxelles*, à prendre sur ce fait les renseignements les plus minutieux aux sources les plus sûres, ils ont confirmé en tous points le fait que nous venons de rapporter.

L'éducation de la jeune fille. — Le jour de la naissance de sa fille, Littré dit à la mère : « Ma chère amie, tu es une catholique fervente et pratiquante. Elève ta fille dans les habitudes de piété qui sont les tiennes. Seulement j'y mets une condition. Le jour où elle aura quinze ans tu me l'amèneras, je lui exposerai mes idées et elle choisira. » La mère accepte, les années s'écoulent. Un matin elle entre dans le cabinet de son mari : Tu te rappelles ce que tu m'as demandé et ce que je t'ai promis. Je viens tenir ma promesse. Ta fille est là, prête à t'entendre avec tout le respect et toute la confiance que lui inspire un père adoré et vénéré. Veux-tu qu'elle entre? — Oh ! certes, oui ! Mais pourquoi ? Pour que je lui expose mes idées ! Non ! non ! Mille fois non ! Quoi ! tu as fait de notre enfant une créature bonne, tendre, simple, droite, éclairée et heureuse ! Heureuse !... Ce mot qui, chez un être pur, résume toutes les vertus !... Et tu crois que je vais jeter mes idées au travers de ce bonheur et de cette pureté... Mes

idées ! Mes idées !... Elles sont bonnes pour moi. Qui me dit qu'elles seraient bonnes pour elle ! Qui me dit que je ne risquerais pas de détruire ou d'ébranler ton œuvre ! Oh ! oui, que notre fille entre, chère femme, pour que je te bénisse devant elle de tout ce que tu as fait pour elle, et qu'elle t'aime encore un peu plus qu'auparavant !

Moi aussi, j'ai eu et j'ai encore autour de moi des âmes croyantes ; et, comme Littré, je me tiendrais pour criminel si jamais je troublais par mes doutes, si j'offensais par mes railleries, si j'ébranlais par mes objections, des convictions religieuses d'où ces êtres si aimés n'ont jamais tiré que des joies, des consolations et des vertus.

E. LEGOUVÉ, *de l'Académie française.*

Supplément au Journal l'*Aquitaine*. — Le Bulletin Musical de l'*Aquitaine* a été créé principalement en faveur de MM. les Curés et des Directeurs du chant religieux dans les paroisses de campagne. Il répond à un besoin général. Son but, essentiellement pratique, est de faire connaître aux intéressés les meilleurs morceaux de musique religieuse qui peuvent leur être utiles, et de leur en faciliter l'acquisition par l'établissement d'un dépôt, où il leur est fait une remise importante sur les prix de vente. Il a pour collaborateurs un grand nombre de maîtres de chapelle de tous les points de la France, parmi lesquels figurent M. l'abbé Geispitz, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris, et M^gr^ Neyrat, ancien maître de chapelle de la Primatiale de Lyon. La rédaction en est confiée à M. l'abbé Artigarum, suffisamment connu et apprécié pour ses travaux de critique musicale.

La liste des morceaux à recommander est dressée par un Comité. Le Bulletin paraît tous les mois dans l'*Aquitaine*, semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux.

Prix du numéro mensuel contenant le Bulletin Musical de l'*Aquitaine*, 2 fr. par an. Abonnement hebdomadaire à l'*Aquitaine*, 6 fr. par an.

S'adresser au Directeur de l'*Aquitaine*, 14, rue Duffour-Dubergier, Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A. J. Lafargue, curé de Saint-Médard en Jalles, avec approbation de l'autorité diocésaine de Bordeaux. — A Bordeaux, Bellier, éditeur, 16, rue Cabirol. Conduire le pieux lecteur à travers les saints lieux, à la suite des pèlerins qui firent leur mois de Marie en 1888, en parcourant la Judée et la Galilée, tel est le but de l'auteur. Il décrit chaque station et en donne même à chaque chapitre des vues gravées d'après des épreuves photographiques. Chaque lecture se termine par une prière à la sainte Vierge.

Petit mois de Marie, par dom Sarda y Salvany, traduit de l'espagnol, gracieux volume in-32, prix 1 fr. — Paris, Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette.

Nous avons dernièrement recommandé le mois de Saint Joseph du même auteur. Le petit mois de Marie qui nous arrive avec l'*imprimatur* de l'Évêque de Barcelonne ne mérite pas moins l'attention Tout y est pieux et éminemment pratique La méditation de chaque mystère de la vie de la sainte Vierge conduit à l'une des vertus qui sont le fond de la vie chrétienne.

ORDRE DES OFFICES

Basilique-Cathédrale. — Offices comme à l'ordinaire.

Saint-Charles. — Dimanche de Quasimodo. Grand'messe et vêpres aux heures ordinaires. Après les vèpres, réunion des Congrégations,

Saint-Paul. — Dimanche prochain, messe à 7 h. 1/2, pour le Tiers Ordre. Les autres offices comme les dimanches ordinaires.

Sainte-Perpétue. — Offices comme à l'ordinaire.

Œuvre de la Jeunesse (*Ancien chemin d'Arles.*) — Dimanche de Quasimodo, fête de l'Adoration Perpétuelle. Grand'messe à 8 h. ; vêpres à 5 h., suivies du sermon donné par le P. Matthieu, des Augustins de l'Assomption. La chapelle sera ouverte aux fidèles dès 9 h. du matin jusqu'à 5 h. du soir.

Chapelle de N.-D. de la Salette. — Samedi, 19 avril : Chemin de la Croix de N.-D. de la Salette à 5 h.

Chapelle du Refuge. — Réunion mensuelle de l'archiconfrérie de la Cour de Marie ; messe à 8 h. Instruction. Il y a indulgence plénière aux conditions ordinaires.

L'Administrateur-Gérant : François LAFARE.

NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX

TOUT à petit bénéfice

Parfumerie Centrale

Vente au Comptant Pas de Succursale

NIMES, boulevard Amiral-Courbet, à côté du Bazar de Pipes

Aperçu de quelques prix : Lubin véritable, 2 fr. ; Crême Simon 95 cent. ; Bully, 1 fr. 15 ; Veloutine Ch. Fay, 2 fr. 20 ; Botot, 1 fr. 20 Savon royal de Thridace, 1 fr. 25 ; Cold Cream de Moreau, 1 fr. 25 ; Fleur du bouquet de noce. 3 fr. ; Poudre de Java, 1 fr. 15 ; Royal Vindsor, 2 fr. 25 ; Regénerateur Allen, 4 fr. 50 ; Eau Hamilton, 3 fr. 50 ; Teinture unique, 4 fr. ; Melrose, 2 fr. ; Zilo Balzamum, 3 fr. ; Dentifrice des RR.PP. Bénédictins, 1 fr. 50 ; Eau de Suez, fil vert, 3 fr. 25 ; Corylopsis du Japon, 2 fr. 16. Lait antephelique Candes, 4 fr. 25 ; lait de Cacao, 1 fr. 50 ; Pommade Mainnier pour les pellicules, 2 fr. 25. — Articles de fantaisie pour cadeau

MANQUE DE FORCES — ANÉMIE — CHLOROSE

LE FER BRAVAIS

Reconstitue le sang des personnes epuisees et fatiguées

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS. — GROS : 40, Rue St-Lazare, PARIS, ET TOUTES PH^ies.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie

fondée en 1848.

Actif: 106 MILLIONS 578,528 Fr.

Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8. 10. 12, 15, 17 %, suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis affranco à *Paris*, dans les immeubles de la Compagnie :

30, Rue de Provence

ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DEPARTEMENTS

MALADIES de PEAU

Guérison assurée par la

LITHOLEÏNE Regnault. Tien Pharmac.

DARKA *Essence Japonaise* A DÉTACHER 13 sous.

VENTE EN GROS : *30, r. Feydeau*, Paris

MEDAILLE D'OR

Les Meilleures Montres sont les EXTRA

MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA

OR, ARGENT & NICKEL

Se trouvent ch. tous les bons horlogers

Paris 1889

PAPIER RIGOLLOT

MOUTARDE en FEUILLES pour SINAPISMES

DEFIEZ-VOUS!
DEFIEZ-VOUS!

RÉCLAMEZ toujours cette Signature A L'ENCRE ROUGE sur le Sinapisme

Rigollot

EN USAGE DANS LE MONDE ENTIER.

INDISPENSABLE aux Familles et Voyageurs.

23, Av. Victoria PARIS

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Medn Spn, Ane Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE. 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

CONTRE LES **GRIPPE** ET **TOUX** le **Sirop** et la **Pâte de Nafé**

sont toujours les PECTORAUX *les plus efficaces.*

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE. — *Le RACAHOUT des ARABES* de DELANGRENIER est un *Aliment Fortifiant*, d'un *Goût Délicieux* et de *Facile Digestion.*

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

SYNDICATS EN PARTICIPATION

pour OPÉRATIONS de BOURSE

Sous la direction de la *GAZETTE FINANCIÈRE* (25e ANNÉE)

23, RUE VIVIENNE, PARIS

Envoi sur demande de la CIRCULAIRE EXPLICATIVE. — BÉNÉFICES ASSURÉS

ASTHME & CATARRHE

Guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 2 fr. la Boîte

Oppressions, Toux Rhumes, Névralgies

Dans toutes les Pharmacies de France — PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, rue Saint-Lazare, **20.** — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

PHARMACIE CENTRALE

Émile DIDIER

Pharmacien de 1re classe

18, rue de la Curaterie, près la place Belle-Croix. NIMES

Cette pharmacie se distingue par l'urbanité de son personnel, les soins tout à fait exceptionnels apportés dans les préparations **officinales** et **magistrales** qui lui sont confiées, par le choix, le titre et la fraîcheur de ses produits constamment renouvelés, et surtout par ses prix **très réduits** sur tous les médicaments **sans exception.**

Dépôt des vrais remèdes du **Comte Mattei,** de toutes les spécialités Françaises et Etrangères et de tous les accessoires pharmaceutiques.

La Pharmacie Centrale n'a pas de Succursale

agréée par décret du 6 février 1882 et son installation eut lieu le 15 du même mois. Il eut bientôt à pourvoir à la conservation des écoles fondées par son prédécesseur et il y parvint avec le concours de la plus grande partie de la population de Marguerittes.

M. Lallemand fut transféré à la cure de Notre-Dame-de-Rochebelle à Alais, par permutation avec *M. Louis Perrier*. Cette permutation fut agréée par décret du 20 décembre 1889.

II. — Manduel

Manduel, *villa Mandolio* en 943 (Cartul. de Notre-Dame de Nimes, ch. 44) ; *Mandolium*, en 1384 (dénombr. de la Sénéch.) ; *Manduelli*, en 1433 (Ménard, III, pr. p. 237, c. 1) est une paroisse du doyenné de Marguerittes dont la population est de 2,103 catholiques et 13 protestants ; la succursale de Manduel a été érigée par décret du 8 août 1808 et a un vicariat décrété ; les écoles paroissiales sont tenues l'une par les Frères Maristes, l'autre par les Sœurs de la Sainte-Famille.

Avant la Révolution, Manduel était une paroisse du diocèse et de l'archiprêtré de Nimes ; ce fut jusqu'en 1775 un bénéfice claustral, prieuré simple et régulier, du titre de *Saint-Génest d'Arles*, uni à la mense capitulaire des chanoines réguliers de Saint-Ruf de Valence ; ce bénéfice valant 3,500 livres, au milieu du XVIII^e^ siècle ; la paroisse était régie par un vicaire perpétuel à portion congrue qui appartenait ordinairement à l'Ordre de Saint-Ruf et par un secondaire. La congrue du curé n'était que de 300 livres et celle du secondaire de 200 ; les autres charges du bénéfice se composaient d'une aumône de 45 livres, d'un honoraire de 60 livres pour le prédicateur du Carême et d'une somme de 67 livres 10 sols, pour les menues dépenses du culte et l'entretien du presbytère, de la sacristie et des ornements. Les derniers curés de Manduel, outre leur mince congrue, jouissaient d'un legs pieux fait par un de leurs prédécesseurs, Charles Pascot, et qui consistait en une terre labourable au terroir de Manduel et dont le revenu net était d'environ 15 livres.

Il existait encore à Manduel une chapellenie de *Saint-Blaise*, à titre de bénéfice, de la collation de l'évêque de Nimes et dont les revenus reposaient sur une terre labourable et se montaient net à une trentaine de livres.

On remarquait autrefois dans le territoire de la paroisse, sur la route de Beaucaire, un oratoire ou croix couverte appelée *croix de la Panissière* ; elle est aujourd'hui détruite; il en est fait mention dans une charte de 1180; on la retrouve encore dans une pièce de 1689.

D'après les traditions, Manduel aurait succédé à une localité plus ancienne connue sous le nom de *Plaisance* et située près de la gare actuelle du chemin de fer, au lieu dit *Gleiza de Lignan* ; il est fait mention de ce lieu dans le cartulaire de Notre-Dame de Nimes, en 923, *Lausignano*, ch. 22 ; en 925, *Isignacum*, ch. 25 ; en 1043, *villa Irignano*, ch. 133. Ménard (I. pr. p. 162, c. 2), citant une pièce de 1310, l'appelle *villa Beatæ-Mariæ de Lerinhano*, ce qui nous indique que l'église était dédiée à la très sainte Vierge.

D'après l'armorial de 1694, Manduel portait : *d'or, à une bande fuselée d'argent et de sinople* ; depuis longtemps cependant le drapeau des Consuls portait pour armoiries *une main ouverte et deux yeux*, sorte de rébus héraldique en langage du pays : *Man-d'ieulx*.

Manduel paraît pour la première fois dans l'histoire officielle, le 18 mai 1306, jour auquel le sénéchal de Beaucaire, au nom du roi Philippe le Bel, assigna à Guillaume de Nogaret les terres sur lesquelles étaient appuyées les rentes qu'il avait reçues en récompense de ses tristes services dans l'affaire du Pape Boniface VIII ; Manduel fut l'une de ces terres et dès lors la famille Nogaret eut à Manduel la haute et la basse justice et devint seigneur de ce lieu comme de ceux de Calvisson et d'Aujargues

En 1382, Manduel tomba au pouvoir des Tuchins qui y commirent les dévastations qui accompagnaient ces brigands dans leurs courses.

Manduel retombe ensuite dans le silence pour ne plus reparaître qu'à l'époque des guerres religieuses du XVI^e^ siècle. Le 24 février 1562, à la suite d'une délibération du synode protestant tenu à Nimes sous la présidence du ministre Viret, Manduel fut pris par les religionnaires qui massacrèrent plusieurs catholiques ; le village fut bientôt repris, mais il souffrit beaucoup du passage des troupes. Quelques années après, les protestants s'en étaient de nouveau rendus maîtres ; il leur fut enlevé, au mois de mars 1575, par le duc d'Uzès, lors de son voyage à Avignon.